

Discours de M. Edouard Naville, président ad interim du Comité international à l'occasion de la réunion annuelle de la section genevoise de la Croix-Rouge

Autor(en): **Naville, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En tout jusqu'à ce jour, plus de 100 dispensaires sont créés ou en voie de l'être pour lutter contre la tuberculose.

IX. Situation de la société vis-à-vis de l'Etat, ministères ou organes officiels de l'Etat, qui sont compétents en France pour trancher des questions d'hygiène et d'assistance. — Au point de vue sanitaire la société dépend du Ministre de la Guerre, sous-secrétariat d'Etat du service de santé. Elle est régie par les règlements sur le service de santé de l'armée, pour l'organisation des hôpitaux.

X. Nombre et désignation des comités régionaux, locaux ou coloniaux. — Sur le territoire français la société possède 405 comités, dans toutes les localités un peu importantes.

Dans les colonies: Indochine: Hanoi, Saïgon, Pnom-Penh. — Madagascar: Tananarive, Majunga. — Tunisie: Tunis. — Afrique: Philippeville, Oran, Rabat, Tanger, Mogador, Fez. — Chine: Tien-Tsin.

XI. Relations de ces comités avec le Comité central au point de vue des finances, du personnel, etc. — Le siège central dirige leur action soit en vue de la préparation des hôpitaux en cas de guerre, soit pour leur fonctionnement pendant la durée des hostilités, soit enfin pour les œuvres locales qu'ils peuvent créer. Il agit par l'intermédiaire de ses délégués et délégués-adjoints, et traite lui-même les questions générales avec le ministère.

Les délégués régionaux sont de leur côté en rapport avec les autorités médicales et militaires de la région en ce qui concerne les affaires locales.

Les comités élisent leur président, leur conseil, et celui-ci son bureau.

Les nominations du président, de la présidente et du trésorier sont soumises à la ratification du Conseil central.

XII. Publications de ces comités. — Les comités n'éditent aucune publication périodique. Ils font des rapports sur leur action locale et leurs œuvres, à des époques indéterminées.

Discours de M. Edouard Naville, président ad interim du Comité international

à l'occasion de la réunion annuelle de la section genevoise de la Croix-
Rouge, le 2 avril 1919

Mesdames et Messieurs!

Enfin, après 50 mois de tueries et de souffrances telles que le genre humain n'en avait jamais éprouvées, la guerre mondiale s'est arrêtée, et si la paix n'est pas encore établie, nous pouvons l'entrevoir dans une avenir rapproché, ainsi que l'institution que l'on nous promet comme défense contre le terrible fléau: la Société des nations.

Et aujourd'hui, nous, Croix-Rouge, qui sommes une institution de guerre, ne devons-nous pas jeter un regard en arrière, examiner ce qu'a été notre activité pendant ces quatre années, et, en même temps, tourner nos yeux vers l'avenir? Notre tâche est-elle achevée? Quand le dernier blessé sera rentré au sein de sa famille, quand le dernier prisonnier aura regagné la terre natale, devons-nous, comme une garde

militaire, replier notre drapeau et le reporter avec la musique à l'arsenal? Nous ne pouvons le croire, et nous aimons mieux nous tourner du côté des horizons nouveaux qui s'ouvrent devant nous.

Pendant ces quatre années, à vous et à nous, nos devoirs ont été différents. Vous, Croix-Rouges suisse et genevoise, vous avez été en rapport direct avec les malheureux, vous avez vu de vos yeux ces victimes, vous les avez aidées de vos mains secourables à soulever leurs membres brisés, et, pendant les quelques moments qu'a duré leur passage dans notre ville, vous avez fait ce que vous avez pu pour leur apporter quelque soulagement. Et nous, Comité international, c'est surtout par la plume que nous avons travaillé. Nous avons employé tous les moyens à notre disposition pour apprendre aux familles angoissées ce qu'était le sort de celui des leurs qui était parti pour le front, ou nous avons essayé, trop souvent en vain, en nous adressant aux autorités, de faire fléchir les rigueurs souvent impitoyables, souvent même odieuses, qu'on justifiait par ce mot barbare: l'état de guerre.

Je suis heureux de dire qu'un résultat dû à notre travail commun et dont nous pouvons nous réjouir les uns et les autres, c'est d'avoir fait aimer à l'étranger notre chère patrie; c'est au milieu de l'épouvantable tempête, au sein des flots qui submergeaient des pays entiers, de l'avoir fait paraître comme une île bienheureuse où celui qui y aborde, non seulement est en sécurité, à l'abri de toute menace, mais où il trouve la main secourable de la charité et où il entend, non des cris de rage et de vengeance, mais la voix qui encourage et qui console. C'est là, vous en conviendrez avec moi, une belle récompense à notre travail et à nos peines. Nous avons contribué à donner à notre pays, au milieu

des puissances belligérantes, une place qu'il n'osait espérer. Mais il y a plus: on a besoin de nous, et de toutes parts on nous appelle au secours. Aujourd'hui que le canon ne tonne plus, c'est presque chaque jour que nous recevons des appels auxquels nous ne savons comment répondre. Ici ce sont des prisonniers qui ne peuvent regagner leurs foyers qu'au prix de grandes souffrances. Là ce sont des protestations contre des conditions qui paraissent d'une dureté impitoyable, et surtout c'est de tous côtés le cri de la faim. Ces appels viennent à nous, petit pays n'ayant que la population d'une grande ville, de ceux qu'on appelle les grandes puissances. On sait que les ressources matérielles nous manquent; ce qu'on nous demande, ce n'est pas de l'argent ou des vivres. On a recours à notre véritable force, notre voix, qu'on nous supplie de faire sonner bien haut, car on sait que la voix de la Suisse n'est inspirée par aucun intérêt égoïste quelconque, et qu'elle s'efforce uniquement de proclamer les lois de la justice et de l'humanité. Oui, vous en conviendrez avec moi, c'est là une magnifique récompense que personne ne peut nous ravir.

Quand je me reporte au commencement de notre œuvre, je trouve aussi un point de départ où nous avons été associés. Dans l'œuvre si complexe du Comité international, il y a une idée dont nous devons faire honneur à notre président, M. Ador. C'est lui qui le premier est allé auprès des autorités fédérales pour leur demander que les combattants prisonniers atteints de blessures graves, ne leur permettant pas de retourner au front, ceux qu'on a appelés «les grands blessés», fussent internés en Suisse. Cette première mesure a été suivie bientôt après de l'échange des grands blessés. C'est cette démarche de M. Ador qui a déclenché cette

activité infatigable que vous avez eue depuis lors. Il est à peine nécessaire de dire que cette idée a été accueillie avec enthousiasme par les belligérants, et que peu d'actes de nos comités ont contribué aussi puissamment à gagner à notre pays la sympathie et la reconnaissance des belligérants. Et là, Mesdames et Messieurs, c'est à vous en première ligne que va cette reconnaissance; après les blessés sont venus les prisonniers valides, et aussi ces centaines d'évacués dont les souffrances indicibles fendaient le cœur. Combien de fois, Messieurs et Dames, n'êtes-vous pas accourus à la gare, sous la conduite de votre dévouée présidente, à toute heure du jour ou de la nuit? On vous avait prévenus qu'il allait arriver un train de grands blessés allant chercher la guérison dans l'air pur de vos montagnes, ou bien c'étaient des prisonniers qui, après des mois, peut-être des années d'exil et de langueur, allaient retrouver le sol de la patrie. Vous avez pu voir ces figures qui ne reflétaient plus qu'une tristesse morne et désespérée, s'éclairer d'un sourire de joie quand vous les invitiez à s'asseoir à une table où vous-mêmes vous leur serviez un repas tel qu'ils n'en avaient pas goûté depuis longtemps; ou quand vous leur apportiez, que sais-je? une cigarette, ou une carte postale à adresser aux leurs. Ou, si le blessé ne pouvait se lever de sa couchette, la dame en blanc ornée de la croix rouge lui donnait quelque douceur, peut-être même une simple fleur accompagnée d'une parole aimable et sympathique, prononcée dans sa langue, parole qui était pour lui comme

un avant-goût de celle qu'il entendrait de la bouche de sa mère, de sa sœur ou de sa fiancée. Je suis certain, Mesdames, que vous avez souvent fait couler des larmes, mais ce n'étaient que des larmes de joie. Et si alors, au départ du train, de toutes les bouches partait le cri de « Vive la Suisse », vous avez pu vous réjouir, Mesdames et Messieurs, de ce que vous avez fait des heureux pendant ces quelques moments et fait oublier bien des souffrances, mais surtout de ce que vous aviez gravé dans tous les cœurs un respect pour la Suisse et une reconnaissance qui ne s'effacerait pas.

Et maintenant se dressent devant nous les devoirs d'après guerre, dont devront s'acquitter les divers pays, et dont plusieurs se sont déjà beaucoup préoccupés. Que deviendront les innombrables mutilés, invalides, aveugles, que la guerre a rendus incapables de se livrer aux travaux qui étaient leur gagne-pain? Comment leur procurer une occupation qui ne soit pas au-dessus de leurs forces fort diminuées? Puis, que de milliers de veuves, d'orphelins qu'il faudra secourir. De l'étranger, on nous a demandé si la Croix-Rouge ne considérerait pas qu'il y avait là un devoir tout tracé pour elle, et s'il n'y avait pas lieu à convoquer une conférence dans laquelle les différents Etats mettraient en commun leurs expériences. Le Comité international a accepté cette idée avec empressement, mais il l'a élargie, il a d'emblée déclaré que la Croix-Rouge devrait désormais s'occuper des œuvres de paix.

(A suivre.)

